

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17
Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2006.-

DOCUMENTATION.-

1. Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

8 demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

CIMETIERE DE MORLANWELZ

Concessions temporaires pour 15 ans.

M. Cornelis André Rue de Namur 415 7134 Leval-Trahegnies	CTS	275,00.- €
----------------------------------------------------------------	-----	------------

Mme Willame Jeanine Chée. de Bascoup 2 7140 Morlanwelz	CTS	275,00.- €
--------------------------------------------------------------	-----	------------

Concessions temporaires pour 50 ans.

Mme Villecco Rosa Rue de la Résistance 15/2 7140 Morlanwelz	2,50 m ²	1.100,00.- €
-------------------------------------------------------------------	---------------------	--------------

M. Occhipinti Giovanni Rue Notre dame 13 7140 Morlanwelz	2, 50 m ²	1.100,00.- €
----------------------------------------------------------------	----------------------	--------------

Mme Di Fazio Gigliola Rue des Ateliers 66 7140 Morlanwelz	2, 50 m ²	1.100,00.- €
-----------------------------------------------------------------	----------------------	--------------

CIMETIERE DE CARNIERESConcessions temporaires pour 15 ans.

Mme Colpo Christiane Domaine du Beauregard 2 7141 Carnières	CTD	280,00.- €
-------------------------------------------------------------------	-----	------------

Mme Verbesselt Elisabeth Rue Augustin Berger 49 7160 Chapelle-lez-Herlaimont	CTD	55,00.- €
------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----------

Concessions temporaires pour 50 ans.

M. Fumière Marcel Rue des Ateliers 59 7140 Morlanwelz	2,50 m ²	1.100,00.- €
-------------------------------------------------------------	---------------------	--------------

2. Budget 2006 – Modifications budgétaires n° 2 ordinaire et extraordinaire – Décision.-

Nous vous proposons d'adopter les modifications budgétaires n° 2 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2006 dont les formules établies par le service des finances sont en votre possession.

3. Tableau des voies et des moyens pour couvrir les dépenses extraordinaires après modification budgétaire n°2.-

Ce tableau est joint à la modification budgétaire.

4. Plan Tonus communal Axe II – Actualisation du plan de gestion Tonus – Axe II – Décision.-

Attendu que notre commune sollicite une aide Tonus en 2006,

Attendu que dès lors, le Centre Régional d'Aides aux Communes sollicite l'actualisation du plan de gestion et une évaluation jusque 2009,

Nous vous proposons d'adopter l'actualisation du plan de gestion Tonus Axe II.

5. Escompte de subsides à contracter auprès de DEXIA Banque S.A. – Examen –
Décision.-

Attendu que certains investissements pour l'année 2006 sont financés par des subventions promises fermes,

Considérant qu'en raison du degré d'avancement des travaux et du retard que subit la liquidation des subventions promises, afin de pouvoir poursuivre le paiement des créanciers,

Nous vous proposons de recourir à l'escompte de subventions promises fermes.

6. Taxes communales pour l'exercice 2007 – Examen – Décision.-

Attendu que les règlements taxes et redevances arrivent à échéance au 31 décembre 2006,

Attendu que pour pouvoir être d'application au 01 janvier 2007, ces règlements taxes et redevance doivent être approuvés par la tutelle et publiés obligatoirement avant le 31 décembre 2006,

Il est impératif de voter ces règlements taxe et redevances lors de ce conseil communal.

Nous vous proposons dès lors de fixer les taux de ces règlements taxe et redevances lors de la séance du conseil communal.

7. Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde – Budget 2007 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde soumet à votre avis son budget pour l'exercice 2007, arrêté aux chiffres ci-après :

- Dépenses arrêtées par l'Evêque :	3.480,00.- €
- Dépenses ordinaires :	14.922,50.- €
- Dépenses extraordinaires :	

Total des dépenses :	18.402,50.- €
-----------------------------	----------------------

- Recettes ordinaires :	16.547,34.- €
- Recettes extraordinaires :	1.855,16.- €

Total des recettes :	18.402,50.- €
-----------------------------	----------------------

Le budget est en équilibre et la quote-part de la commune est de 14.229,27.- €.

8. Fabrique d'Eglise Saint-Hilaire – Budget de l'exercice 2007 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Hilaire soumet à votre avis son budget pour l'exercice 2007, arrêté aux chiffres ci-après :

- Dépenses arrêtées par l'Evêque :	6.891,00.- €
- Dépenses ordinaires :	27.983,00.- €
- Dépenses extraordinaires :	

Total des dépenses :	34.874,00.- €
-----------------------------	----------------------

- Recettes ordinaires :	31.676,16.- €
- Recettes extraordinaires :	3.197,84.- €

Total des recettes :	34.874,00.- €
-----------------------------	----------------------

Le budget est en équilibre et la quote-part de la commune est de 25.670,16.- €.

9. Fabrique d'Eglise Saint-Joseph – Budget de l'exercice 2007 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Joseph soumet à votre avis son budget pour l'exercice 2007, arrêté aux chiffres ci-après :

- Dépenses arrêtées par l'Evêque :	4.785,00.- €
- Dépenses ordinaires :	25.420,00.- €
- Dépenses extraordinaires :	

Total des dépenses :	30.205,00.- €
-----------------------------	----------------------

- Recettes ordinaires :	27.194,27.- €
- Recettes extraordinaires :	3.010,73.- €

Total des recettes :	30.205,00.- €
-----------------------------	----------------------

Le budget est en équilibre et la quote-part de la commune est de 25.114,27.- €.

10. Fabrique d'Eglise Saint-Martin- Budget de l'exercice 2007 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin soumet à votre avis son budget pour l'exercice 2007, arrêté aux chiffres ci-après :

- Dépenses arrêtées par l'Evêque :	7.250,00.- €
- Dépenses ordinaires :	36.381,20.- €
- Dépenses extraordinaires :	

Total des dépenses :	43.631,20.- €
- Recettes ordinaires :	40.972,00.- €
- Recettes extraordinaires :	2.659,20.- €
Total des recettes :	43.631,20.- €

Le budget est en équilibre et la quote-part de la commune est de 19.450,00.- €.

11. Budget 2007 – Vote d'un douzième provisoire.-

Considérant qu'il n'est pas possible de voter le budget 2007 dans les délais prévus par l'article L1312-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation,

Considérant qu'il est nécessaire que l'Administration communale puisse engager et régler les dépenses ordinaires obligatoires et indispensables pour assurer la vie normale des services.

Nous sollicitons l'autorisation de pouvoir disposer d'un douzième provisoire des allocations correspondantes, inscrites au budget ordinaire 2005 pour engager les dépenses strictement obligatoires.

12. Achat d'un système de pointage pour le personnel de l'Administration communale et le service Travaux – Cahier Spécial des Charges – Approbation.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat d'un système de pointage pour le personnel de l'Administration communale et le service Travaux.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité.

La dépense est estimée à 50.000 €.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis au budget communal de 2006 - service extraordinaire - article 104/742A4-53.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ce marché de fourniture.

13. Achat de mobilier pour les écoles communales – Décision.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur l'achat de mobilier scolaire pour les écoles communales.

La dépense est estimée à 15.600,00.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° SEC. 02/06 établi par le Secrétariat communal.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 722/744D2/51 du service extraordinaire du budget 2006.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

14. Acquisition de matériel pour Antenne Centre – Décision.-

Le budget communal 2006 prévoit, à l'article 762/522D6/52 du service extraordinaire, un crédit d'un montant de 11.105,63.- €, pour l'acquisition de matériel pour Antenne Centre.

Pour l'année 2006, l'acquisition du matériel suivant est sollicitée :

- nouveau système de vidéotexte pour diffusion 24h/24h et cela 7 jours sur 7,
- celui-ci aura la vocation de confection et de diffusion de pages d'informations diverses (agenda, services communaux, offre d'emploi, programme, etc.),
- Ce matériel pouvant également servir pour la création graphique.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense et le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur cette acquisition.

15. Amélioration et extension de l'éclairage public dans diverses rues – Décision.-

Des travaux d'amélioration et d'extension de l'éclairage public sont nécessaires aux endroits ci-après :

- extension parking de la gare, rue Notre-Dame ;
- amélioration Allée des Hêtres ;
- amélioration rue Vieille Eglise (escaliers reliant la partie basse à la partie haute de la rue).

Le coût des travaux s'élève à 12.686,21.- € suivant les devis établis par l'Intercommunale IGRETEC.

Les crédits sont prévus à la modification budgétaire n° 2 du service extraordinaire de l'exercice 2006, soumis à votre approbation en séance de ce jour.

Les marchés seront passés par la procédure négociée sans publicité.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ces travaux.

16. Mise en place d'un éclairage économique dans les écoles communales de l'allée des Hêtres et de la rue de Namur.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la mise en place d'un éclairage économique dans les écoles communales de l'Allée des Hêtres et de la rue de Namur.

La dépense est estimée à 108.754,80.- € TVA comprise.

Le marché sera passé par la procédure de l'appel d'offres général aux clauses et conditions du cahier spécial des charges n° FD 01/06 établi par le service technique communal.

Les subsides pour la réalisation de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments prévus à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 10 avril 2003, seront sollicités.

Un emprunt (part communale et escompte de subsides) sera contracté pour faire face à la dépense.

Les crédits inscrits dans le budget 2006 aux articles 722/724A1/52 et 722/724A2/52 du service extraordinaire, seront adaptés suivant le résultat de l'appel d'offres.

17. Placement d'une installation électronique de sécurité prévenant l'incendie dans les écoles communales du Centre et des Trieux – Approbation.-

Nous vous proposons de marquer votre accord sur le placement d'une installation électronique de sécurité prévenant l'incendie dans les écoles communales du Centre et des Trieux.

La dépense est estimée à 25.479,04.- € TVA comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 722/724C6/52 du service extraordinaire de l'exercice 2006.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense.

Le marché sera passé par la procédure négociée sans publicité.

18. Pose d'un égouttage exclusif à l'arrière des habitations sises rue Vanrôme entre les n°s 66 et 82 – Souscription de parts bénéficiaires dans le capital de l'intercommunale IDEA suite au décompte final.-

L'adhésion de la commune de Morlanwelz au nouveau système de financement de l'égouttage prioritaire mis en place par le Contrat d'Agglomération a pour conséquences :

1. la SPGE supporte le coût des travaux et ce, dès leur réalisation par l'entrepreneur ;
2. la participation financière communale est transformée en une prise de participations bénéficiaires dans le capital de l'organisme d'épuration agréée (IDEA) à concurrence de 42% du montant des travaux d'égouttage hors TVA.

Par sa lettre du 27 octobre 2006, l'Intercommunale IDEA nous fait parvenir le décompte final des travaux repris sous rubrique s'élevant à 29.743 €.

Elle nous signale également qu'elle a été invitée par la SPGE à souscrire à 100 parts de 124,92.- €, cette souscription correspond à 42% du coût total des travaux (42% x 29.743 €).

En conséquence, nous sommes invités à notre tour à souscrire à des parts bénéficiaires sans droit de vote (parts C) dans le capital de l'Intercommunale IDEA pour le même montant.

Cette souscription sera libérée en vingtième, chaque année. La première échéance du montant à libérer (5%) est fixée au 30 juin 2007.
